



Date :	Emploi :	:			
Membre de l'équipe d'observation :		Signature :			
Membre de l'équipe d'observation :		Signature :			
Membre de l'équipe d'observation :		Signature :			
Emplacement des travaux :			Oui	Non	S. O.
1.	Un plan de sécurité pour l'assemblage d'ossatures métalliques a été élaboré et mis en œuvre.				
2.	Le béton des semelles de fondation est certifié comme étant suffisamment résistant pour supporter les charges imposées.				
3.	Des lignes statiques, des câbles périmétriques, etc., sont installés, le cas échéant, pour faciliter l'arrimage complet nécessaire des employés.				
4.	Les caractéristiques de boulonnage sont respectées... un minimum de 4 boulons d'ancrage doit être installé par colonne.				
5.	Des seaux à boulons sont utilisés pour contenir les boulons.				
6.	Des techniques de gréage approuvées sont utilisées pour soulever l'acier en toute sécurité. Les structures en acier ne sont pas déplacées au-dessus des employés. Des signaux/avertissements sont fournis lorsque les charges sont levées.				
7.	Un moyen d'accès sécuritaire au niveau en travaux est prévu. Les colonnes grimpantes et coulissantes ne sont pas considérées comme un accès sécurisé. Les poutres « Cooning » (c'est-à-dire qui permettent de marcher sur la semelle inférieure des poutres) sont la méthode privilégiée pour traverser les poutres structurelles. Les employés ne doivent pas marcher sur l'acier. Des longes doubles sont nécessaires pour garantir une attache totalement sécuritaire contre les risques de chute de plus de 10 pieds.				
8.	Tous les employés portent et utilisent correctement les EPI requis (harnais complets et longes).				
9.	Tous les outils sont attachés avec des lanières pour les empêcher de tomber par inadvertance				
	REMARQUE : Consulter l'équipe de Santé globale et sécurité (spécialiste de la sécurité) ou d'autres PME si nécessaire pour vérifier ces critères.				
Commentaires :					